

École SAINT-MATHIEU

Procès-verbal d'une rencontre du conseil d'établissement (ci-après le CÉ) de l'école Saint-Mathieu. Tenue le mardi 25 novembre 2025 à 19h00 au salon du personnel.

SONT PRÉSENTS :

Madame Stéphanie Daigneault,	présidente, membre - parent
Monsieur David Hardy,	vice-président Membre – parent
Madame Julie Lavallée,	Membre - parent
Madame Julie Monette	Membre – parent
Madame Dominique Roy,	Membre – parent
Madame Amélie Tétrault,	Membre - enseignante
Madame Isabel Laporte ,	Membre – enseignante
Madame Nathalie Desjardins	Membre - technicienne

SONT ABSENTS :

Madame Marie-France Bernier,	Membre – enseignante
------------------------------	----------------------

PARTICIPENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Madame Donia Salehabadi	Directrice
Madame Alexandra Charest	Stagiaire en direction

ASSISTENT ÉGALEMENT À CETTE SÉANCE :

Aucune personne

1. CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Mme Daigneault fait la constatation du quorum et ouvre la séance à 19h04

2. REVUE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mme Daigneault fait la lecture de l'ordre du jour.

On ajoute 7.10 Reliquats

CÉ-25/26-13 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Mme Amélie Tétrault, il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'ADOPTER** l'ordre du jour avec l'ajout du point 7.10.

3. REVUE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 23 SEPTEMBRE 2025

CÉ-25/26-14 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de David Hardy, il est résolu à la majorité des voix exprimées, **D'APPROUVER** le procès-verbal de la rencontre du 23 septembre 2025

4. SUIVIS AU COMPTE RENDU

5. PAROLE AU PUBLIC

Aucun point. – Aucun public.

6. INFORMATION DU COMITE DE PARENTS

Aucun point. – Aucun public.

7. AFFAIRES EN COURS RELATIVES AU CONSEIL

7.1 Fonds à destination spéciale

FDS au 30 juin 2025			
Étiquettes de lignes	Somme de Réel		
101/BAZAR	2 769,10 \$		
101/FDSCLASSE	7 541,09 \$	à fusionner	
101/FDSGDPL	932,74 \$		
101/FDSINT	1 408,54 \$		
101/FDSRELIQ (vide)	10 188,14 \$ -		
Total général	22 839,61 \$		

CÉ-25/26-15 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Lavallée il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER** la fusion des écritures

7.2 PROJET ÉDUCATIF /Évaluation

Des modifications ont été apportées à la *Loi sur l'instruction publique* par la *Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique* (L.Q. 2016, c. 26) le 17 novembre 2016;

Le nouvel article 209.1 prévoit que pour l'exercice de ses fonctions et de ses pouvoirs, chaque centre de services scolaire établit un plan d'engagement vers la réussite, cohérent avec les orientations stratégiques et les objectifs du plan stratégique du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et qui répond aux attentes signifiées par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, en application de l'article 459.2;

L'article 36 prévoit que l'école a pour mission, dans le respect du principe de l'égalité des chances, d'instruire de socialiser et de qualifier les élèves, tout en les rendant aptes à entreprendre et à réussir un parcours scolaire;



L'école réalise cette mission dans le cadre d'un projet éducatif;

Par ailleurs, l'article 37 établit ce que doit comporter le projet éducatif et prévoit notamment que les orientations et objectifs du projet soient cohérents avec le plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire;

L'article 74 prévoit que le conseil d'établissement analyse la situation de l'école, principalement les besoins des élèves, les enjeux liés à la réussite des élèves ainsi que les caractéristiques et les attentes de la communauté qu'elle dessert et que, sur la base de cette analyse et en tenant compte du plan d'engagement vers la réussite du centre de services scolaire, il adopte le projet éducatif de l'école;

Cette analyse s'effectue en concertation et avec la participation des élèves, des parents, des enseignants, des autres membres du personnel de l'école et de représentants de la communauté et du centre de services scolaire;

Au cours de l'année scolaire 2025-2026, l'école a tenu un tel processus de concertation;

Le projet éducatif a été présenté par la directrice et des échanges se sont tenus à ce sujet entre les membres du conseil d'établissement;

CÉ-25/26-16 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Daigneault il est résolu à l'unanimité **D'ADOPTER** l'évaluation du projet éducatif 2026

7.3 PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE /APPROBATION [OU ACTUALISATION]

L'article 75.1 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la directrice de l'école;

Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école;

En vertu de l'article 75.2 de la *Loi sur l'instruction publique*, ce plan prévoit les engagements qui doivent être pris par la directrice envers l'élève victime d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci ainsi que les démarches qui doivent être entreprises par la directrice auprès de l'élève qui est l'auteur d'un acte d'intimidation et les parents de celui-ci;

Par ailleurs, un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence doit être distribué aux parents et le CÉ doit veiller à ce que ce document soit rédigé de manière claire et accessible;

La directrice a présenté le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

Les membres du CÉ échangent au sujet du projet présenté, de nouvelles données seront disponibles sous peu et seront partagés au CÉ.

CÉ-25/26-17 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Lavallée il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER** le plan de lutte contre l'intimidation et la violence proposé par la directrice de l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

DE MANDATER [a directrice] afin de distribuer aux parents un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence

7.4 Planification COSP-CPS-édusexpresco

La directrice présente brièvement la planification.

Les membres du CÉ échangent sur le plan. On propose aussi de s'intéresser à la plateforme Moozoom.

CÉ-25/26-18 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Stéphanie Daigneault il est résolu à l'unanimité des voix exprimées **D'APPROUVER** la planification COSP-CPS-édusexpresco par la directrice de l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

7.5 Cellulaire

Modification au mode de vie en lien avec l'utilisation des cellulaires :

Le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, a annoncé qu'à compter de la rentrée 2025, L'utilisation de cellulaires, d'écouteurs et d'appareils mobiles personnels est interdite sur les terrains et dans les bâtiments de l'école ainsi qu'à l'extérieur de ceux-ci lors d'activités scolaires (ex. : sorties, stages, activités offertes dans le cadre d'un PPP à l'extérieur de l'école), du début jusqu'à la fin du jour de classe (ex. récréation, pause, midi) ». L'interdiction est également en vigueur sur les périodes de service de garde (de 6h45 8h25 et 15h35 à 18h00).

Certaines exceptions demeureront :

- lors de modalités d'intervention pédagogique prises par l'enseignant; ou
- si l'état de santé d'un élève le requiert*; ou
- si les besoins particuliers d'un élève handicapé ou en difficulté d'adaptation ou
- d'apprentissage le requièrent*.

* Chaque situation visée devra être analysée par la direction de l'établissement.

CÉ-25/26-19 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Isabel Laporte il est résolu à l'unanimité des voix exprimées **D'APPROUVER** cette précision concernant l'utilisation des cellulaires à l'école pour l'année scolaire 2025-2026.

7.6 Photo scolaire

On questionne la cie pour l'année 2025-2026. Les dates proposées sont les mardis (le 16 ou 23 septembre 2025) – on remet ce point a la prochaine rencontre le 27 janvier.

7.7 Commandite de vélos

La directrice a présenté le projet de don proposé par le propriétaire du Sport Experts de Beloeil et le propriétaire de Cogesmont inc. Leur souhait est d'encourager les élèves à faire des efforts constants. Ils offrent deux bicyclettes. Deux élèves seront choisis pour souligner le travail, l'assiduité, et l'effort constant. L'un parmi les classes de première à la troisième année et l'autre parmi les classes de 4^e à la 6^e année.

2 vélos pour 600 élèves : plusieurs pourraient être déçus. Nous Processus d'attribution à élaborer par l'équipe des enseignants.

Le CÉ propose de rappeler les donateurs pour favoriser un don qui permettrait au plus grand nombre d'avoir accès au sport plutôt que des dons qui pourrait profiter seulement à deux élèves méritants selon des paramètres qui restent subjectifs.

7.8 Classe extérieure campagne de financement

L'article 94 de la *Loi sur l'instruction publique* prévoit que le conseil d'établissement (ci-après le CÉ) approuve la tenue d'une campagne de financement, la nature des activités de financement qui composent cette campagne, et approuve également l'utilisation qui sera faite des sommes ainsi amassées;

Pour prendre cette décision, le CÉ doit respecter les écrits du centre de services scolaire applicables en cette matière, notamment, *L'Encadrement relatif aux campagnes de financement dans les écoles (activités diverses incluant les dons et les commandites)*;

L'article 94 de la LIP prévoit aussi que toutes les sommes recueillies dans le cadre d'une campagne de financement doivent être versées dans un fonds à destination spéciale;

La directrice a présenté la campagne de financement suivante, qui a pour objectif de ramasser des fonds afin de financer l'amélioration du parc école.

Le directeur/la directrice a présenté les différentes activités de financement proposées et les membres ont échangé à ce sujet.

On souhaite aller de l'avant seulement avec la dictée commanditée. Elle servira a ramasser les 300 \$ manquant pour atteindre le 12 000 \$ nécessaire en plus de matériel nécessaire pour faire des activités académiques intéressantes dans la classe extérieure.

On souhaite aussi que la communication avec les parents soit transparente sur l'avancement des travaux de la classe extérieure qui va commencer à l'été 2025.

La dictée pourrait être annoncé avant Pâques et la dictée aurait lieu au retour de Pâques.

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Dominique Roy il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER** la tenue d'une campagne de financement visant à solliciter et recevoir des dons afin de financer ce projet;

CÉ-25/26-19 D'APPROUVER que cette campagne soit composée des activités de financement suivantes

7.9 Vouvoiement

Ce point est reporté au mois de janvier.

Modification au mode de vie en lien avec l'utilisation du vouvoiement.

Le ministre de l'Éducation, Bernard Drainville, a annoncé qu'à compter de janvier 2026

- le vouvoiement deviendra la norme dans toutes les écoles du Québec;
- les élèves devront désormais s'adresser aux adultes et au personnel scolaire en utilisant les termes « Monsieur » ou « Madame »;
- ce code établira également d'autres règles de vie commune, qui contribueront à responsabiliser les élèves afin qu'ils adoptent des comportements respectueux, comme l'utilisation de marques de politesse avec les autres élèves et tous les membres du personnel ainsi que le respect des biens de l'école;

En cas de manquement aux règles, des sanctions devront être appliquées selon la gravité des gestes. Cela pourrait notamment aller d'un avertissement jusqu'à l'expulsion de l'élève. Des gestes pour réparer les torts causés, qui pourront prendre la forme d'une lettre d'excuses, de services rendus à l'école, de travaux communautaires ou encore d'un cercle de discussions, seront aussi demandés aux élèves intimidateurs pour qu'ils prennent conscience des conséquences de leurs actions. Chaque direction d'école aura la latitude de déterminer les gestes à poser et les sanctions à imposer.

7.10 Reliquats

De l'argent a été redistribué dans les écoles et peut être utilisé selon les besoins pour des cas particuliers, nous allons autoriser une dépense de 450 \$ pour une famille immigrante dans le besoin pour habiller un enfant en vue de l'hiver.

CÉ-25/26-20 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Nathalie Desjardins il est résolu à l'unanimité **D'APPROUVER** la dépense.

Points d'information

7.11 classe extérieure

Un entrepreneur a été choisi pour travailler à la mise en place de la classe extérieure. Les travaux seront faits à l'été 2026 et la classe extérieure devrait être en fonction en septembre 2026. – Le CÉ aimerait revoir le plan final de la classe extérieure lors de la prochaine rencontre.

8. PAROLE AUX REPRÉSENTANTS DU COMITÉ DE PARENTS

9. PAROLE À LA TECHNICIENNE DU SDG.

Madame Nathalie Desjardins n'a rien de particulier à signaler. Tout va bien, l'équipe est complète. Pour informer les parents, on propose de mettre une note dans l'Info-Parents concernant les rappels de facturation.

10 . PAROLE À LA DIRECTION, ENSEIGNANTS, ET PERSONNEL DE SOUTIEN

De belles rencontres de parents, tout roule pour les enseignants.

La direction souligne la collaboration du service de garde en lien avec le plan de lutte. C'est très apprécié.

11. DATE DE LA PROCHAINE RENCONTRE

La prochaine rencontre est prévue le 27 janvier 2026.

12. LEVÉE DE LA SÉANCE

Mme Stéphanie Daigneault indique que nous avons abordé chaque point à l'ordre du jour.

CÉ-25/26-21 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Julie Lavallée il est résolu à la majorité des voix exprimées **DE LEVER** la séance à 20 :36

Stéphanie Daigneault , présidente

Donia Salehabadi, directrice